



## ÉDITO

### Plus que jamais à vos côtés

Suite au dernier renouvellement de vos instances au sein de l'URPS CD ARA, nous sommes particulièrement heureux de vous retrouver dans ce nouveau numéro de La Lettre D. L'occasion de remercier très chaleureusement les quelque 1 900 Chirurgiens-Dentistes libéraux de notre vaste région qui nous ont renouvelé leur confiance pour ce nouveau mandat.

Cette rentrée nous donne l'occasion d'insister sur trois points essentiels :

1. Pour ce nouveau mandat, **vos élus URPS s'engagent à défendre l'ensemble des Chirurgiens-Dentistes d'Auvergne-Rhône-Alpes**, qu'ils exercent en milieu rural, urbain ou péri-urbain et par-delà les divergences syndicales. En effet, le contexte actuel nous invite plus que jamais à se serrer les coudes en défendant d'une seule et même voix les intérêts des professionnels libéraux, quotidiennement dévoués à leurs missions de santé publique ;

2. **Après le temps des campagnes électorales, vient enfin celui de l'action !** En ce domaine, notre feuille de route est aussi vaste qu'ambitieuse : projets de réformes impactant notre profession, soutien aux initiatives novatrices dans le domaine de la prévention et des soins bucco-dentaires, innovations technologiques, accompagnement des professionnels au quotidien en cette période sanitaire inédite...



© Pascal Auclair

3. **Notre force réside dans notre complémentarité et notre solidarité.** Notre objectif consiste bel et bien à savoir unir nos forces au service de nos patients et de notre exercice libéral. Dans ce cadre, nous saurons tout au long de ce mandat être à l'écoute de vos besoins tout en vous tenant informés des multiples actions inspirantes initiées par les praticiens de notre territoire.

Accompagnement des praticiens dans la campagne de vaccination nationale, nouvelles formations aux gestes et soins d'urgence, actions au service de nos aînés en Ehpad, aides financières aux praticiens et aux étudiants qui se tournent vers le libéralisme... La rentrée 2021 de votre URPS a déjà débuté sur les chapeaux de roues !

Soyez assurés que votre URPS tient bien à maintenir son cap ces prochaines années plus que jamais à vos côtés !

Bien confraternellement.

**Dr Éric LENFANT, Président de l'URPS CD ARA**

## Annonce

Vous recherchez un collaborateur(trice) ? Vous souhaitez céder votre cabinet ? Vous souhaitez devenir maître de stage ? Envoyez-nous vos demandes, nous les relayerons sur notre futur site Internet en cours de refonte.

Contact : URPS CD ARA, [contact@urps-cd-ara.fr](mailto:contact@urps-cd-ara.fr), tél 04 27 89 57 85 ou 04 73 14 62 27

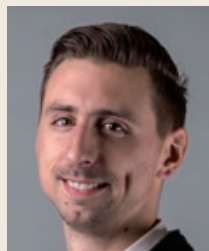
## URPS CD ARA: vos nouvelles instances

Les élections qui se sont déroulées du 30 mars au 7 avril ont atteint un taux de participation de 42,82 %, soit un peu plus que la moyenne nationale (42,48 %). En Auvergne-Rhône-Alpes, sur les 1 900 suffrages valablement exprimés, la FSDL a recueilli 922 voix (48,52 %), les CDF ont obtenu 712 voix (37,47 %), l'Union Dentaire 205 voix (10,78 %) et le Syndicat des Femmes Chirugiens-Dentistes (3,21 % avec 61 voix).

A la suite de ces scrutins, le bureau de l'URPS CD ARA a été partiellement renouvelé comme suit :



Président  
**Dr Eric  
LENFANT**



Vice-président  
**Dr Félix  
AUTISSIER**



Trésorier  
**Dr Clément  
DEBARD**



Trésorier adjoint  
**Dr Patrick  
BRUYÈRE**



Secrétaire général  
**Dr Fabrice  
JOLY**



Secrétaire général  
adjoint  
**Dr Marc  
BARTHÉLÉMY**

Afin de mener à bien sa mission, votre URPS a mis en place différentes commissions de travail. Chacune est présidée par un Chirurgien-Dentiste de votre région.

1- Commission « Inter URPS - AURA – MRPSL »  
**Dr Clément DEBARD**

2- Commission « Instances »  
**Dr Marc BARTHÉLÉMY**

3- Commission « Étudiants »  
**Dr Fabrice JOLY**

4- Commission « Communication interne et externe »  
**Dr Éric LENFANT**

5- Commission « Valorisation Exercice Libéral »  
**Dr Éric LENFANT**

6- Commission « Démographie »  
**Dr Arnaud DESCLOS DE LA FONCHAIS**

7- Commission « Prévention »  
**Dr Frédérique RIVET**

8- Commission « PDS, CODAMUPS-TS »  
**Dr Marc BARTHÉLÉMY**

9- Commission « Handi-EHPAD-IME »  
**Dr Patrick BRUYÈRE**

9<sup>bis</sup>- Commission « SBDM-EHPAD »  
**Dr Éric LENFANT**

10- Commission « Humanitaire - Précarité »  
**Dr Marie-Hélène FAHY**

11- Commission « Crise Sanitaire »  
**Dr Éric LENFANT**

12- Commission « Sécurité »  
**Dr Béatrice COLLIN-BEALEM**

Un Bureau et des commissions qui travaillent d'ores et déjà dans l'unité inter-syndicale.

## Prévention : Kidouli, des supports pédagogiques pour les jeunes enfants

Votre URPS a mis en place le projet « KIDOULI Prévention Jeunes Enfants Parcours Éducatif de Santé » afin de promouvoir la santé orale auprès des plus jeunes. Cette opération, menée avec la chaire UNESCO et la Direction Régionale Jeunesse et Sports, a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets régional 2020, réalisé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes. La santé orale est un enjeu de santé publique majeur et doit être perçue comme un élément indissociable de la santé générale. Au travers du dispositif « Kidouli », nous souhaitons promouvoir la santé bucco-dentaire en l'intégrant aux politiques de santé notamment en milieu scolaire avec des supports pédagogiques conçus et adaptés pour les enfants (grande section de maternelle et cours préparatoire), mais également pour les enseignants, les Chirugiens-Dentistes et les familles. Cela, dans le but de favoriser la conti-

nuité de l'information et sa cohérence entre l'école, la maison et le cabinet dentaire.

Parce que la santé est une priorité dès le plus jeune âge, investissez-vous dans la prévention bucco-dentaire à nos côtés.



Notre équipe est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions par e-mail ou par téléphone à :

contact@urps-cd-ara.fr; au 04 27 89 57 85 ou 04 73 14 62 27.

## Covid 19: le point sur l'obligation vaccinale

Les Chirugiens-Dentistes sont directement concernés par la campagne de vaccination contre la Covid-19 à double titre : d'une part, en tant que professionnel de santé devant être vacciné, d'autre part, en tant que vaccinateur susceptible d'intervenir en soutien des centres.

Conformément à la loi « relative à la gestion de la crise sanitaire », tous les Chirugiens-Dentistes, tous les personnels (y compris administratifs), qui travaillent au contact de la patientèle ainsi que tous les étudiants en odontologie, sont concernés par l'obligation vaccinale. Ces derniers doivent justifier, soit :

- d'une vaccination avec un schéma vaccinal complet ;
- d'un certificat de contre-indication reconnue à la vaccination ;
- d'une attestation de rétablissement après avoir contracté la maladie, valable jusqu'à 6 mois.

Rappelons que des contrôles peuvent être effectués sur le certificat médical de contre-indication par le médecin-conseil de l'Assurance Maladie, mais également sur le respect de l'obligation vaccinale des professionnels de santé libéraux par l'agence régionale de santé (ARS). En outre, l'obligation de contrôler le statut vaccinal des salariés incombe à l'employeur. Les salariés qui ne rempliraient pas l'obligation vaccinale au 15 octobre 2021 seront informés par leur employeur de leur interdiction d'exercer leur emploi.

Par ailleurs, la formation des nouveaux effecteurs Chirugiens-Dentistes pour la réalisation de l'acte vaccinal comprend deux étapes. En premier lieu, le praticien doit suivre une session en e-learning par le biais du module MOOC de l'EHESP. Cette formation est complétée par une formation pratique réalisée en centre de vaccination sous le contrôle d'un médecin, d'un IDE ou d'une sage-femme. Dans le cas où l'effecteur aurait déjà suivi la formation pratique, il devra suivre dès que possible le module théorique de l'EHESP afin de régulariser sa situation et obtenir l'attestation demandée.



En pratique, il ne paraît pas judicieux de délivrer directement les vaccins en cabinets dentaires (conditions de conservation, démultiplication des points de stockage...). Par conséquent, les Chirugiens-Dentistes interviendront en soutien des centres de vaccination. Enfin, comme le rappelle le Ministère de la Santé, la responsabilité des effecteurs sera couverte par l'État, hors « fautes personnelles détachables du service ».

## Équipement: défibrillateur dans les cabinets dentaires

Conformément au décret du 19 décembre 2018, les établissements recevant du public (ERP) de catégorie 5 devront être équipés d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En tant que centres de santé, les centres de soins dentaires relèvent des dispositions de l'article R. 123-57 du Code de la construction et de l'habitation. Cela signifie qu'ils ont l'obligation d'installer un DAE avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Toutefois, dans la mesure où ils ne répondent ni à la définition des établissements de santé, ni à celle des centres de santé, les cabinets dentaires libéraux ne semblent pas concernés par cette obligation. Cependant, comme le sujet ici est le risque vital, l'URPS CD ARA vous encourage fortement à disposer à portée de main votre défibrillateur.

Cette interprétation est d'ailleurs confirmée par le conseil de l'ordre des kinésithérapeutes qui a indiqué sur son site internet : « Le Conseil national a interrogé à plusieurs reprises la sous-direction veille et sécurité sanitaire de la direction générale de la santé (DGS) afin de connaître les critères retenus visant à déterminer plus précisément les établissements concernés. Nous avons ainsi obtenu la confirmation que les structures de soins ambulatoires, comme les cabinets médicaux ou paramédicaux,



ne sont pas concernées par cette obligation d'installation. »

Afin de permettre aux Chirugiens-Dentistes libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes de doter leur cabinet d'un tel dispositif dans les meilleures conditions financières, l'URPS CD ARA a obtenu auprès du fabricant Schiller la possibilité d'acquiescer le modèle FRED Pa I

avec son offre complète (DAE + boîtier + signalétique obligatoire + kit urgence) au prix de 988 euros.

Pour pouvoir bénéficier de cet avantage exclusif, les demandes sont à effectuer directement à l'adresse mail suivante : [adv@schillerfrance.fr](mailto:adv@schillerfrance.fr) en prenant soin de préciser dans l'objet du message « OFFRE URPS ».

Pour rappel, en France, près de 50 000 personnes décèdent chaque année faute d'avoir pu bénéficier de gestes de premiers secours notamment au travers d'une défibrillation. Ne perdons pas de temps pour installer un DAE dans nos cabinets dentaires dans un lieu visible du public et facile d'accès en permanence pour diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque.

## APPELS AUX VOLONTAIRES QUI VEULENT DE L'ACTION!

NB: Il s'agit de volontariat et non de bénévolat car vos soins et prothèses seront honorés!

### 1. Puy-de-Dôme: véhicule dentaire en EHPAD

Votre URPS poursuit son action au service des aînés résidant en EHPAD au travers de l'opération de « Soins Bucco-Dentaires Mobiles en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes » (SBDM-EHPAD) menée dans le département du Puy-de-Dôme.

Cette expérimentation, qui fait l'objet d'un art.51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, est pilotée par l'URPS CD ARA et portée par l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Puy-de-Dôme, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que par l'Assurance Maladie soutenue par la région ARA.

Nous avons ici besoin de vous pour intervenir auprès des résidents dans les EHPAD éligibles et plus particulièrement pour les suivants:

- « Les Campellis » - Champeix
- « La Providence » - Issoire
- « La Roseraie » - Ardes
- Résidence « Les Roches » - Saint-Ours
- Résidence « Chandalon » - Chabreloche
- « Les Chatilles » - La Monnerie-le-Montel
- « Le Verger » - Saint-Germain-Lembron
- « Bargoin » - Vic-le-Comte
- « Les Tilleuls » - Randan
- « Roux de Berny » - Saint-Germain-l'Herm



Pour rejoindre cette expérimentation, contactez-nous:

contact@sbdm-ehpad.fr  
ou au 04 73 14 62 20.

Notre équipe se tient à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions!

### 2. Rhône: secteurs Oullins et Écully

Des malles portables pour soigner aux chevets des résidents d'EHPAD.

L'URPS CD ARA recherche **de toute urgence** des confrères sur les secteurs de Oullins et d'Écully pour soigner en EHPAD. Nos aînés restent dans l'attente de soins buccodentaires ou prothétiques pendant des mois. Des malles de soins innovantes (lampe à polymériser, détartreur (pièce à main à détartre + insert + clef de serrage), seringue Air/eau/spray avec embout stérilisable, turbine, micromoteur pneumatique (20 000 tours /mn) avec contre-angle ou pièce à main, aspiration chirurgicale, sortie pompe à salive et notice explicative) sont disponibles sur le site de l'URPS de Lyon et permettent d'intervenir confortablement au lit des résidents

Nous disposons également d'une mallette de soins sur le site de Clermont Ferrand qui est mise à la disposition de tous les

praticiens qui souhaitent se rendre en EHPAD pour effectuer des soins.

Contact: [contact@urps-cd-ara.fr](mailto:contact@urps-cd-ara.fr)

Tél: 04 27 89 57 85 ou 04 73 14 62 27

### 3. Le Puy-en-Velay: un territoire en détresse

En partenariat avec la commune du Puy-en-Velay, nous recherchons des confrères de toute urgence pour assurer des soins dentaires et si intéressés, pour la reprise de cabinets dentaires sur le territoire. La demande en soins dentaires ne cesse de progresser.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, les secteurs les plus en tension dans le département de la Haute-Loire:

- Les installations:

Allègre, Blavozy, La Chaise-Dieu, Costaros, Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Pal-de-Chalencou, Saint-Pal-de-Mons, Langeac

- Remplacement urgent:

Vorey (Octobre 2021)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de la Haute-Loire:

Véronique OZARAK, Secrétaire

Horaires: lundi - mardi 9h00/11h30 - jeudi 14h/17h

E-mail: [haute-loire@oncd.org](mailto:haute-loire@oncd.org) - Tél 04 71 05 99 00

Autre contact: Maud Gagne, Chargée de mission « accueil des professionnels de santé » - Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

E-mail: [sante.velay@gmail.com](mailto:sante.velay@gmail.com)

Tél: 04 71 57 67 90 - 06 68 50 11 70

URPS CD ARA: E-mail: [contact@urps-cd-ara.fr](mailto:contact@urps-cd-ara.fr)

Tél: 04 27 89 57 85 ou 04 73 14 62 27

### 4. Vous exercez en zone sous-dotée et agissez pour le maintien d'une activité territoriale: devenez Maître de stage!

Comment rendre des zones sous dotées plus attractives? Comment les valoriser et assurer le maintien d'une activité et la reprise de nos cabinets?

Devenir Maître de Stage est l'une des réponses possibles permettant ainsi d'éclairer nos futurs praticiens sur tous les avantages que représente l'activité en zone sous-dotée (souvent plus rurale): qualité de vie, assurance d'une activité variée, etc., vous permettant également de pouvoir former un futur associé ou repreneur...

Vous souhaitez obtenir des renseignements?

Contact: [contact@urps-cd-ara.fr](mailto:contact@urps-cd-ara.fr)

Tél: 04 27 89 57 85 ou 04 73 14 62 27



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!

---> Actualités de la profession, communiqués de presse, événements, rapports d'activités... Retrouvez-nous sur notre site Internet à l'adresse [www.urps-cd-ara.fr](http://www.urps-cd-ara.fr) ou contactez-nous à [contact@urps-cd-ara.fr](mailto:contact@urps-cd-ara.fr)

---> Pour vous tenir régulièrement informés de notre actualité, n'hésitez pas à nous rejoindre également sur notre page Facebook [@urpscdara](https://www.facebook.com/urpscdara)

## D-AGENDA

### FORMATION ATTESTATION DE FORMATIONS AUX GESTES ET SOINS D'URGENCES (AFGSU) II

**Jeudi 7 et vendredi 8 octobre 2021**

Hôtel Mercure - Aix-les-Bains (73) (28 places disponibles)

**Jeudi 18 et vendredi 19 novembre 2021**

Maison Rouge – Chambéry (73) (22 places disponibles)

**Jeudi 2 et vendredi 3 décembre 2021**

Hôtel Mercure Centre Président – Grenoble (38)  
(25 places disponibles)

**Lundi 13 et mardi 14 décembre 2021**

URPS CD ARA - Lyon (69) (16 places disponibles)

**Jeudi 16 et vendredi 17 décembre 2021**

Château de Féligonde – Sayat (63) (20 places disponibles)



### FORMATIONS RADIOPROTECTIONS DES PATIENTS (RPP)

**Mardi 30 novembre 2021** | Présentiel - Lyon (69)

**Mardi 7 décembre 2021** | Visioconférence

### CONFÉRENCE RÉGIONALE

**Quel avenir pour mon cabinet dentaire ?**

**Comment anticiper les mutations technologiques ?**

**Comment relever les futurs défis économiques  
et réglementaires de notre profession ?**

**Votre URPS vous propose en exclusivité une analyse  
et une approche prospective du cabinet dentaire  
d'ici 2030!**

**Jeudi 4 novembre 2021**

Présentiel et visioconférence – 17h30

Intervenant: Frédéric BIZARD – Économiste et Expert  
de la santé en libéral

Inscription: [contact@urps-cd-ara.fr](mailto:contact@urps-cd-ara.fr)

Tél. 04 27 89 57 85 ou 04 73 14 62 27



## D-NEWS

### Étudiants Urgence démographique

Devant l'urgence liée au problème démographique de la profession dans certains territoires de la Région AuRA, l'URPS-CD AuRA a décidé de proposer aux étudiants des UFR de Clermont-Ferrand et de Lyon l'organisation de week-ends « découverte », en association avec les Conseils Départementaux de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes concernés, ainsi que les acteurs locaux.

Au cours de ces week-ends, les étudiants rencontreront les praticiens des secteurs concernés et découvriront l'attractivité de ces territoires, souvent ignorée.

Les premiers territoires qui devraient être ciblés seront la Haute-Loire (pour l'UFR de Clermont-Ferrand) et l'Ardèche (pour l'UFR de Lyon).



Si vous souhaitez participer à ces week-ends en tant que praticien, vous pouvez contacter votre URPS :

Romane Bravard

[contact@urps-cd-ara.fr](mailto:contact@urps-cd-ara.fr)

04 27 89 57 85 ou 04 73 14 62 27



## Exercice libéral Permanence des soins

La Permanence Des Soins dentaires (PDS) est mise en œuvre dans le Rhône depuis le 1er mai 2016 conformément au décret n°2015-75 du 27 janvier 2015. Ce texte a été complété par l'arrêté n° 2016-0146 du 22 janvier 2016 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes fixant les modalités d'accès de la PDS ainsi que par une annexe concernant la Haute-Savoie. Le territoire de la PDS découpe le département du Rhône en 2 secteurs :

- le secteur de Villefranche-sur-Saône qui couvre le nord du département jusqu'à Anse ;
- le secteur de Lyon qui couvre le sud du département et Lyon métropole.

Retrouvez les horaires de la PDS sur [www.urps-cd-ara.fr](http://www.urps-cd-ara.fr)

## Soutien financier Des aides à signaler

**Étudiants.** Les étudiants d'odontologie réalisant leur stage de 6<sup>e</sup> année en zone intermédiaire, sous-dotée ou en EHPAD peuvent bénéficier d'une aide financière d'un montant de 1 200 euros. Pour pouvoir y prétendre, il suffit de compléter le dossier téléchargeable sur le site [www.urps-cd-ara.fr](http://www.urps-cd-ara.fr).

**MEOPA.** Afin d'aider les praticiens dans l'exercice quotidien de leur activité, l'URPS CD ARA a mis en place un dispositif d'aide à l'utilisation du mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote (MEOPA). Cette aide financière, d'un montant annuel de 1 200 euros (utilisation sans Acutron) ou de 1 500 euros (utilisation avec Acutron), est accordée pour une durée de 3 ans, non reconductible.

Pour en savoir plus: [contact@urps-cd-ara.fr](mailto:contact@urps-cd-ara.fr)  
Tél 04 27 89 57 85 ou 04 73 14 62 27

## Séjours à l'étranger Gare aux mesures lors du retour !

Un de nos confrères d'Auvergne-Rhône-Alpes nous a fait part de son expérience au retour de vacances dans un pays du bassin méditerranéen. Il a repris son activité professionnelle dès le lendemain de son retour, alors qu'il aurait dû logiquement se soumettre à une période de confinement. Conséquence, deux gendarmes sont venus au cabinet pour lui signifier qu'il était en infraction avec la réglementation. L'occasion d'être assigné à résidence avec contrôle journalier en plus du paiement d'une amende de 1 000 euros. De plus, un courrier de plainte de l'ARS a été adressé à son CDO.

En cas de doute à votre retour d'un séjour à l'étranger, un site officiel est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

En particulier, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères recommande de ne pas voyager dans les pays et territoires de la « liste rouge » identifiant les zones de circulation active de l'épidémie ou la propagation de variants préoccupants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Géorgie, Indonésie, Iran, Maldives, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Pakistan, République Démocratique du Congo, Russie, Seychelles, Suriname, Tunisie et Turquie.

